

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 02/04/2012

Date de la convocation:
26/03/2012
Date d'affichage:
27/03/2012

L' an 2012 et le 2 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 58

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEYER Willy à M. SCHLOSSER Charles,
Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc,
BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, FUCHS Thierry, KAUFFER Fabien MERTZ
Olivier, OTT Alexis, SCHAEFER Marc, SCHNEIDER Dominique, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :
M. WEISBECKER Jean.

Réf : 060.2012
Vote : A la majorité
Pour : 35
Contre : 5
Abstentions : 10
Mention exécutoire : Non

060.2012 : Validation du programme environnement 2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 076/2009 du conseil communautaire du 12.10.2009 portant sur la définition des enjeux de développement durable du territoire pour la période 2010-2020 et en particulier l'enjeu « préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales »,

Considérant le programme environnement 2012 portant sur la poursuite de la politique « vergers », l'organisation de journées transfrontalières sur la thématique des rivières et la mise en place d'un projet pédagogique sur une colonie de Grand Murin à Niedersteinbach,

Vu l'avis de la commission protection et mise en valeur de l'environnement du 22.02.2012,

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 voix contre et 10 abstentions, décide :

- De poursuivre la dynamique engagée pour la préservation des vergers hautes tiges avec un programme d'actions de formation, d'entretien et de valorisation pour un budget prévisionnel de 5 000 € HT,
- De valider l'organisation des 3èmes journées transfrontalières, sur la thématique des rivières, en partenariat avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, le CINE de Munchhausen, le Naturerlebniszentrum Wappenschmiede de Fischbach et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, dans le cadre de l'appel à projet PAMINA 21, pour un budget prévisionnel de 15 000€ HT,
- De valider la mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement autour d'une colonie de Grand Murin à Niedersteinbach, portant sur l'installation d'un équipement vidéo dans les combles de l'Eglise de Niedersteinbach et la valorisation du site à travers divers supports pédagogiques (film, panneau, dossier pédagogique, animations) pour un budget prévisionnel de 50 000€ HT,
- D'autoriser le président à solliciter les subventions et cofinancements découlant de l'ensemble de ces programmes, notamment transfrontaliers et européens,
- D'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/04/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :